

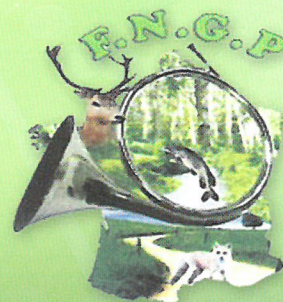
Vous souhaitez rejoindre les gardes-chasse particuliers des Pyrénées Orientales ou tout simplement en savoir plus sur les gardes particuliers :

Vous pouvez contacter Albert PIGUILLEM, président de l'ADGCP66 au 06.76.83.78.84 ou compléter le formulaire de demande d'informations ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante :

ADGCP66
13 rue de l'Hotel de Ville
66170 Saint Féliu d'Avall

ADGCP66

Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers



En collaboration avec la FNGP
Fédération Nationale des Gardes Particuliers



Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Email :

☐ Je souhaite obtenir de plus amples informations sur les gardes particuliers

☐ Je souhaite devenir garde-chasse particulier

LE GARDE PARTICULIER et ses 4 spécificités

Les gardes particuliers sont des citoyens assermentés au service des propriétés privées, des collectivités territoriales, des sociétés de chasse ou de pêche, pour la protection de leurs biens, de la nature, de la flore et la faune sauvage et de son environnement.

Ils sont chargés de certaines fonctions de police judiciaire en s'appuyant sur le Code Rural et de l'environnement (Articles 29 du code de procédure pénale).



Les compétences complémentaires du GARDE :

Garde - chasse particulier

Garde - pêche particulier

Garde forestier (dit : des bois) particulier

Garde particulier de la voirie routière

Si le garde a suivi ces 4 domaines , il est dit : « Garde Particulier Généraliste »



POLICE de la CHASSE

Le garde-chasse particulier peut relever toutes les infractions relatives à la réglementation de la chasse, sur le territoire où il est assermenté.



POLICE de la PÊCHE

Le garde-pêche particulier peut relever toutes les infractions relatives à la réglementation de la pêche sur le ou les parcours de ruisseaux, rivières et autres milieux aquatiques dont il a la surveillance.



POLICE FORESTIÈRE

Le garde forestier particulier peut relever toutes les infractions relatives à la réglementation des bois et forêts sur le territoire où il est assermenté.



POLICE dite «RURALE»

Le garde particulier de la voirie routière peut relever toute infraction relevant du code rural et de la conservation des biens de la propriété commise sur le ou les territoires communaux dont il a la surveillance.

Les gardes-particuliers (tous domaines) sont indépendants et autonomes, mais dans la pratique ils collaborent avec les organismes similaires tels que ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie Nationale, les Fédérations de chasse et/ou pêche, etc ...



LE GARDE-CHASSE PARTICULIER

Pour être agréé, le garde-chasse doit avoir obtenu le certificat de reconnaissance d'aptitude technique, en suivant une formation obligatoire du module 1 (garde particulier), et du module 2 (Police de la chasse).

Il suit régulièrement des stages de remise à niveau dispensés bénévolement par les Fédérations ou Associations Départementales de gardes particuliers.

Ils sont commissionnés par un ou plusieurs propriétaires, ou par un président de société de chasse et/ou d' A.C.C.A . dits «commettants», agréés par le préfet ou sous - préfet et assermentés par le Procureur de la République (tribunal d'instance).

Toute infraction relevée par le garde-chasse doit faire l'objet d'un procès-verbal qui doit être transmis à Monsieur le Procureur de la République, par lettre recommandée, dans les 3 jours après clôture de ce dernier.

Le garde-chasse particulier doit être titulaire du permis de chasser (Art . 428-28 CE)

Il ne peut pas procéder à la saisie réelle des engins ou instruments, sauf le gibier tué, lors d'une infraction.



Autres activités du GARDE-CHASSE PARTICULIER

PROTECTION du gibier;

RÉGULATION des espèces classées nuisibles;

AMENAGEMENT des territoires de chasse et des parcs;

ELEVAGE /AGRAINAGE du gibier dans certaines propriétés;

Autres MISSIONS CYNEGETIQUES diverses (comptages, veille environnementale, etc...)

Les Gardes font aussi de la prévention & de l'information auprès des chasseurs et utilisateurs de la nature.



Informations et images :

FNGP Fédération Nationale des Gardes Particuliers : www.fngp.fr

Association des gardes-chasse particuliers des Pyrénées Orientales